

RAPPORT N° 99/7-21
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAIN
(Rue de la Colline / Camélias)

Par acte des 17 et 25 novembre 1980, la Commune a fait l'acquisition d'une parcelle du terrain cadastré section CN n° 266 (ex-ER n° 118) d'une superficie de 4 120 m² environ, sis Rue de la Colline aux Camélias.

Ce terrain n'a reçu à ce jour aucune affectation de la part de la collectivité.

Aussi, la Ville souhaiterait-elle le céder dans le cadre d'une vente de gré à gré à un promoteur en vue de la réalisation d'une opération de logements.

La Société BATIPRO -qui s'est portée acquéreur dudit terrain, en vue d'y réaliser un programme d'une quinzaine de maisons de ville, reparties en trois groupes d'habitations répondant aux prescriptions du POS (R + 1 + comble)- a été retenue.

Le projet immobilier devra être traité de manière à soigner son intégration dans le site.

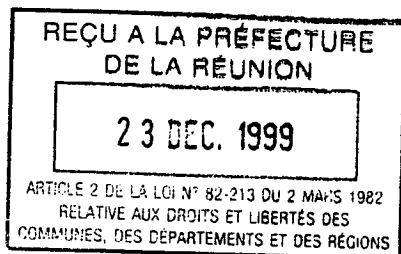
Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur le projet de cession dudit terrain selon les modalités suivantes :

- vente de gré à gré,
- prix de 825 000 F (estimation des Domaines : 600 000 F),
- paiement au comptant à la signature de l'acte ;

et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/7-21
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

CESSION DE TERRAIN
(Rue de la Colline / Camélias)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

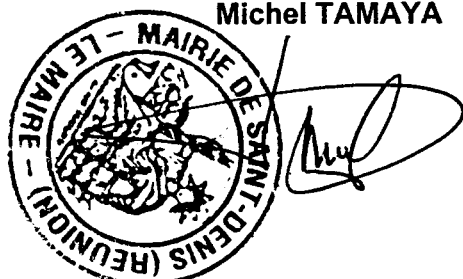
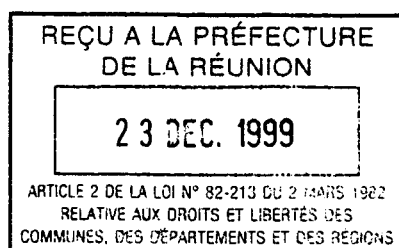
Approuve le projet de cession du terrain communal cadastré section CN n° 266, sis Rue de la Colline aux Camélias d'une contenance de 4 120 m² environ, au profit de la Société BATIPRO moyennant le prix de 825 000 F, payable au comptant à la signature de l'acte.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

N° 7307

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Évaluation Domaniale
Bâtiment des Impôts de Saint Denis Ouest
Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE**387 CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE**

Références : N° dossier : VV 1118 / 99 Évaluateur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT

VENTE AMIABLE1 Service consultant : **COMMUNE DE SAINT DENIS**

2 Date de la consultation : 11/08/1999

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession éventuelle

4 Propriétaire **COMMUNE DE SAINT DENIS**5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : **SAINT DENIS**

parcelle cadastrée ER n° 118 (ex CN n° 266)
Terrain de 4 120m² en façade sur les rues de la Colline et des Genêts, en friches,
assez pentu, encombré de gros rochers .

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du
sous sol-Éléments particuliers de plus valeur et de moins valeur-Voies et réseaux divers :
Au POS : partie en zone UB et partie en zone NAU

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 600 000 F

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale
actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération
n'était pas réalisée dans le délai d'un an

Pièces jointes :

A Saint Denis le 31 Août 1999.

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE

